

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-ISIDORE

---

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par la soussignée, Louise Chabot, adjointe administrative de la susdite municipalité

QUE:


Lors de la séance extraordinaire du 11 mai 2020, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

**Règlement no 340-2020 décrétant un emprunt de 3 701 965 \$ relatif à des travaux de réfection dans le rang de la Rivière nord, la route Coulombe et la rue Sainte-Genève sur le territoire de Saint-Isidore**

Suite à l'approbation au montant de 3 701 965 \$ par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 9 juillet 2020, ce règlement, modifié par la résolution 2020-07-205 en date du 6 juillet 2020, est entré en vigueur, conformément à l'article 1061 du code municipal (L.R.Q., c. C-27.1).

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 128 route Coulombe, du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

DONNÉ À Saint-Isidore, ce dix-septième (17<sup>e</sup>) jour du mois de juillet deux mille vingt (2020).

  
Louise Chabot,  
Adjointe administrative